

**ARRÊTÉ N°1111/2014 DU 07 OCTOBRE 2014**

**Portant nomination d'un mandataire auprès de la régie de recettes prolongée de la  
Clinique Vétérinaire**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté n°159 du 11 février 2013 portant création d'une régie de recettes prolongée auprès de la Clinique Vétérinaire ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;
- VU** l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 06 octobre 2014 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : La personne désignée ci-après est nommée mandataire de la régie de recettes prolongée auprès de la Clinique Vétérinaire pour l'encaissement des produits définis par arrêté susvisé, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci :

- Monsieur Jean DUHAMELET

**Article 2** : Le mandataire ne doit pas payer de charges autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal. Il doit encaisser les produits selon le mode de recouvrement prévu par l'acte constitutif de la régie.

**Article 3** : Le mandataire est tenu d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle sur les régies n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006.

**Article 4** : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Le Président**

**Stéphane ARTANO**



Signature du mandataire - Monsieur Jean DUHAMELET  
(précédée de la formule « Vu pour acceptation »)

*Vu pour acceptation*

*J. Duhamolet*

Destinataires :

Monsieur Jean DUHAMELET, mandataire  
Madame Christine VIGNEAU, régisseur titulaire  
Direction des Finances et Logistique  
Direction des Finances Publiques  
Préfecture - Contrôle légalité  
Imprimerie - Publication au Journal Officiel

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le ...0.9.OCT. 2014.....

**PROCÉDURES DE RECOURS**

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon  
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre  
Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12